

Dossier de presse



**Soutien à l'investissement des collectivités locales
sur la rénovation énergétique
en Ariège**

Depuis plusieurs mois, le gouvernement est pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise de la Covid-19. Doté d'un montant de 100 milliards d'euros le plan France relance a pour but de redresser durablement l'économie française et de créer de nouveaux emplois.

Le volet écologie du plan de relance s'élève à 30 Mds€ dont 6,7 Mds€ sont dédiés à la rénovation énergétique, qui constitue un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, 24 % des émissions de CO2 sont issues des bâtiments résidentiels ou tertiaires. 650 M€ concernent les projets de rénovation énergétique des bâtiments des communes et des EPCI, et 300 M€ ceux des conseils départementaux.

En Occitanie, 94M€ sont consacrés au soutien de la rénovation énergétique de bâtiments appartenant aux collectivités locales.

La préfète de l'Ariège présente le 21 avril 2021, les projets d'investissements des collectivités territoriales d'Ariège, que l'État soutiendra cette année au titre du plan de relance, en matière de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

94 millions d'euros pour la rénovation énergétique dans les territoires en Occitanie

France Relance, c'est 100 milliards d'euros pour relancer l'économie dont 30 milliards pour le volet écologie.

Le soutien à la rénovation énergétique du parc immobilier des collectivités territoriales concerne :

- la rénovation énergétique des bâtiments de l'État : 496 projets identifiés en Occitanie pour 268M€,
- les particuliers avec MaPrimeRenov : au 31 mars, 12 000 dossiers de particuliers sélectionnés pour 104 M€ de travaux,
- la rénovation énergétique des TPE -PME avec un crédit d'impôt,
- la réhabilitation de logements sociaux.

En Occitanie, 94M€ sont consacrés au soutien à la rénovation énergétique de 1079 bâtiments appartenant aux collectivités locales. Ces 94M€ de dotation de l'État vont générer 198M€ de travaux pour les entreprises de la région et devront être engagés durant la période 2021/22.

Les projets ont été sélectionnés par les préfets de département en concertation étroite avec les collectivités territoriales. Chaque projet de rénovation énergétique doit permettre un gain de 30 % de consommation d'énergie.

Il s'agit ainsi de répondre aux besoins des collectivités en ciblant l'investissement sur les bâtiments permettant un gain d'efficacité énergétique important :

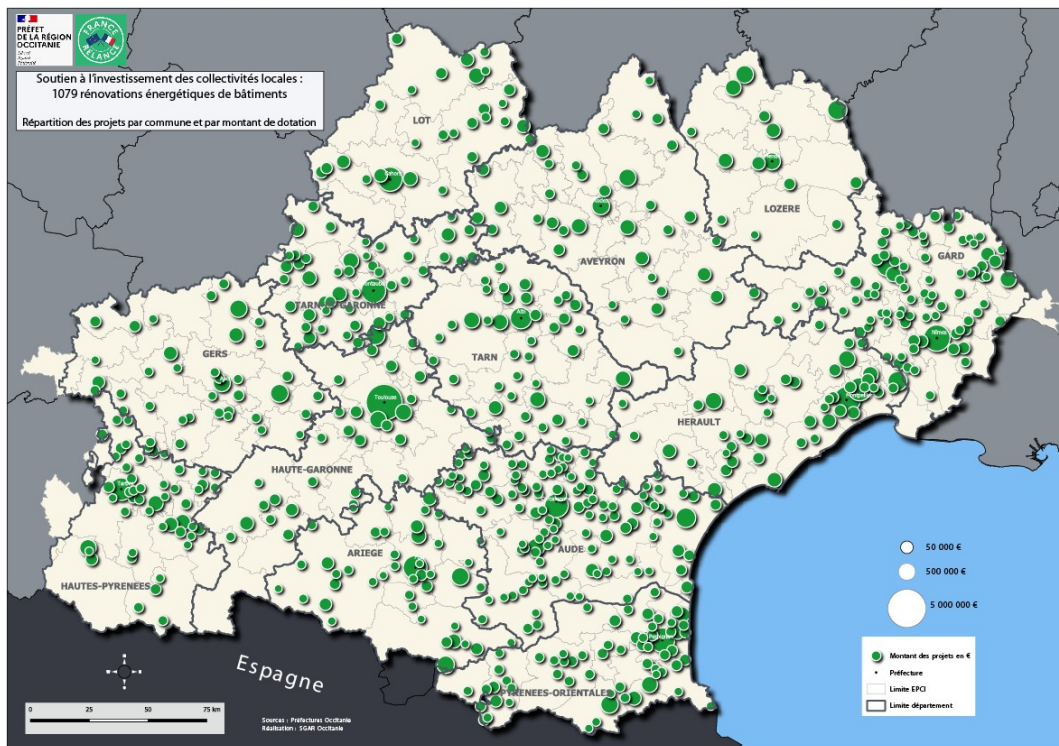
- **55,4M€ pour l'échelon communal** : 576 communes ont été retenues dans la région pour un total de 868 projets. 429 communes bénéficiaires ont une population de moins de 2 000 habitants et verront 566 de leurs projets financés.
- **5,5M€ pour l'échelon intercommunal** : 27 projets portés par des EPCI ont été retenus, majoritairement parmi les communautés de communes (19), pour financer 67 bâtiments.
- **33M€ pour l'échelon départemental** : les 13 conseils départementaux de la région bénéficieront d'un soutien de 33M€ pour financer 144 projets.

Des projets pour l'Occitanie

1 079 projets, répartis dans les 13 départements d'Occitanie

La subvention moyenne de l'État par projet est de **87 140€**

Entre 28 et 193 projets sont retenus par département (**82 projets en moyenne**)

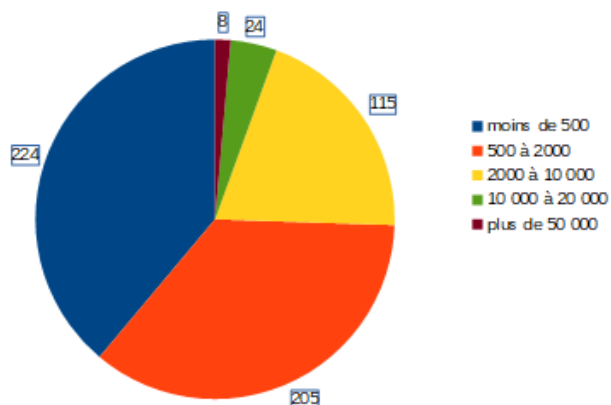


Département	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
Nombre de projets	57	193	68	136	71	62	82	32	28	74	142	76	58
Dotation État	5,2 M €	9,2M€	6,1 M€	11,1M€	10,2M€	4,6M€	11M€	6,1M€	3,9M€	5,7M€	7,9 M€	6,3M€	6,7M€

Les communes de moins de 2000 habitants représentent 75 % des lauréats en Occitanie

Répartition des communes par nombre d'habitants

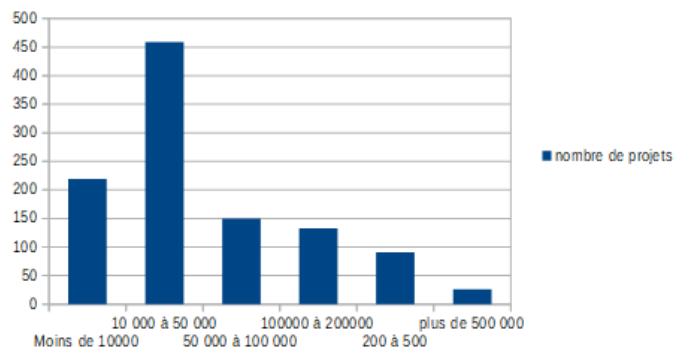
Nombre de communes ayant au moins un projet



Un grand nombre de petits projets ciblés pour une mise en œuvre rapide des crédits France Relance

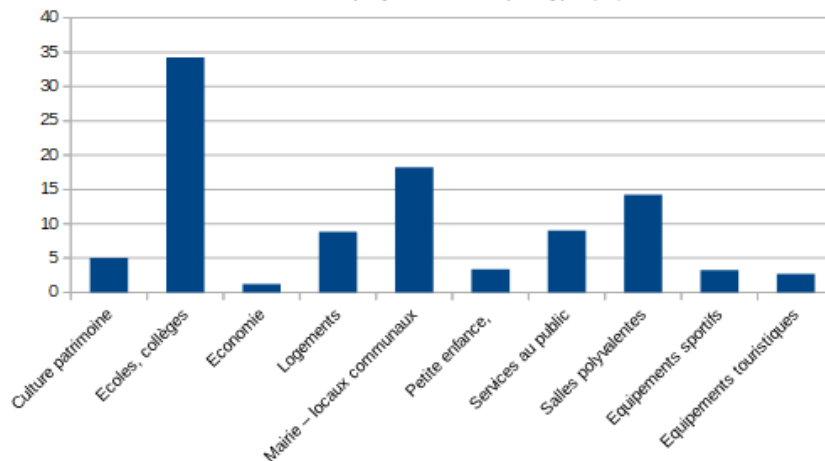
Sur l'ensemble des 1079 projets, 63 % d'entre eux recevront un soutien de l'État inférieur ou égal à 50 000€, pour une réalisation rapide de travaux de rénovation énergétique.

Nombre de projets par montant de dotation (€)



Répartition des projets financés selon la destination du bâtiment

Part des projets financés par type (%)



Des opérations centrées sur l'accueil des usagers pour améliorer le quotidien et l'attractivité des territoires

370 écoles et collège,

36 équipements d'accueil pour la petite enfance, crèches ou centres de loisirs,

93 mairies ou locaux communaux,

96 bâtiments communaux d'habitation,

97 bâtiments dédiés aux services publics (gendarmeries, tiers lieux, maisons des associations, EHPAD...),

188 salles polyvalentes et équipements sportifs,

29 projets d'infrastructures touristiques (gîtes communaux, centre de pleine nature),

55 bâtiments culturels ou patrimoniaux,

13 bâtiments liés à l'économie (hôtel d'entreprises, pépinière d'entreprises).

Les chantiers de rénovation faisant l'objet de financements, se traduiront en commandes concrètes pour la filière locale du bâtiment. 198M€ de travaux au total, seront rapidement mis en œuvre en Occitanie.

Le coût moyen des chantiers est de 183 000€, et près de 500 projets ont un budget inférieur à 50 000€. Ces caractéristiques doivent permettre aux TPE-PME de la filière de s'orienter vers la commande publique.

L'accès à la commande publique sera facilité. La loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique relève jusqu'au 31 décembre 2022, à 100 000 € HT, le seuil en-dessous duquel les marchés de travaux sont dispensés de publicité et de mise en concurrence. Cette mesure doit faciliter la relance des chantiers publics, inciter les TPE-PME à s'engager dans la commande publique et encourager la reprise rapide dans le secteur du bâtiment.

Ces investissements devront être engagés en 2021-2022 pour entraîner un effet-rebond rapide sur la filière du bâtiment.

Des projets pour l'Ariège

57 projets de rénovation énergétique des bâtiments répartis dans 43 communes sont soutenus en Ariège, dans le cadre du volet Transition écologique de France Relance, pour un montant global de subvention de 5 210 000 €, qui génèreront un investissement de 8 992 934 €. Ces aides sont apportées aux bénéficiaires par des subventions au titre des dotations de soutien à l'investissement local ou départemental (DSIL et DSID), outils financiers importants de l'État au bénéfice des projets structurants des collectivités territoriales.

27 projets dans l'arrondissement de Saint-Girons,

20 projets dans l'arrondissement de Foix,

10 projets dans l'arrondissement de Pamiers,

Dont

3 projets du conseil départemental pour 1,89 M€ d'aides,

6 projets des intercommunalités pour 305 749 € d'aides,

48 projets des communes pour 3 014 251 € d'aides,

L'accueil des enfants, a constitué une priorité avec le financement de nombreux bâtiments scolaires (écoles et collèges), qui représente 1/3 de l'enveloppe ariégeoise.

Mairies et autres bâtiments administratifs : 13 projets pour 1,378 M€ d'aides,

Logements communaux : 12 projets pour 963 017 € d'aides,

Bâtiments scolaires (écoles/collèges) : 11 projets pour 1,764 M€ d'aides (1/3 de l'enveloppe ariégeoise),

Rénovation de bâtiments à caractère patrimonial ou culturel : 8 projets pour 296 613 € d'aides,

Salles polyvalentes ou lieux mis à disposition des associations et des citoyens : 7 projets pour 488 264 € d'aides,

Équipements touristiques publics : 5 projets pour 304 109 € d'aides,

Services au public : 1 projet pour 15 506 € d'aides.

Pour mettre en œuvre leurs projets, les collectivités ariégeoises bénéficient d'un taux global d'aide de 57,93 % allant de 15 % à 80 % (taux maximal réglementaire). Le taux de 80 % a été privilégié par les petites communes ou les communes connaissant un besoin de soutien financier. Les projets financés dans le département vont générer des investissements à hauteur de 8 992 934 €, qui constituent autant de travaux participant à la relance de l'activité des artisans, et des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

L'aide la plus importante attribuée en Ariège, d'un montant de 775 234 € est destinée à soutenir l'isolation thermique de l'Hôtel du Département à Foix, et correspond à un chantier de 1,55 M€. La moins élevée qui s'élève à 243€ a pour objet le renouvellement des fenêtres de l'église d'Antras.

Les projets qui n'ont pas pu être retenus ont été conservés pour pouvoir être financés en 2021 sur d'autres dotations (DSIL classique ou dotation d'équipement des territoires ruraux).

L'Ariège a bénéficié au total de 5,54 % de l'enveloppe régionale exceptionnelle (94 M€), alors que son poids en termes de population ne représente que 2,6 % de celle de l'Occitanie.

Ce chiffre démontre l'attention portée par l'État au soutien à l'investissement local dans les territoires ruraux et montagnards, au service de la transition écologique.